CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE



Je Soussigné CARI des Taishieres exploitant à disposition de L'EARI du Charau Korard les parcelles figurant dans le plan d'épandage du producteur d'effluents pour l'épandage de sous-produits provenant de Porcs de dans les conditions réglementaires existantes.	
La valeur azotée du produit est estimée à	de porce a 23 miles pour le finier de rolaibles

Je m'engage en outre à suivre les préconisations (doses et dates d'épandage, respect des distances) et à fournir tous les éléments permettant de dresser les bilans et d'effectuer le suivi agronomique si nécessaire.

Fait à LISORS

Signature du producteur d'effluents :

Le 2 Januer 2021

Signature du destinataire :

elahar

En deux exemplaires.

agricultures a territoires chares manualty

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE

Je Soussigné SCEA Jenmo do Pierro exploitant à disposition de Sous la Charle Met à disposition de Sous les parcelles figurant dans le plan d'épandage du producteur d'effluents pour l'épandage de sous-produits provenant de Porco de dans les conditions réglementaires existantes.	
La valeur azotée du produit est estimée à	porcs / 23 unités pour formande volaibles

Je m'engage en outre à suivre les préconisations (doses et dates d'épandage, respect des distances) et à fournir tous les éléments permettant de dresser les bilans et d'effectuer le suivi agronomique si nécessaire.

Fait à SUSTICE

Signature du producteur d'effluents :

Le 2 Januar 2021

Signature du destinataire :

En deux exemplaires.